

**OBJET DOTATION DE 5 000,00 € AU LAUREAT
DU « GRAND PRIX DU ROMAN METIS »
(SECONDE EDITION)**

**DEVELOPPER DES EVENEMENTS A CARACTERE
REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL**

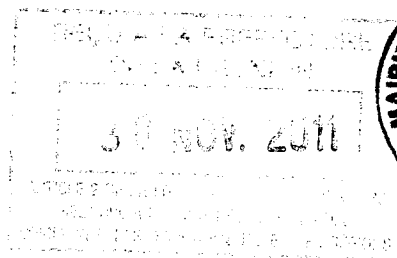
Le Grand Prix du Roman Métis, prix littéraire international de la Ville de Saint-Denis, récompense un roman adulte de langue française qui met en lumière les valeurs de diversité, d'échanges et d'humanisme, symboles de l'île de La Réunion. Porté en collaboration avec l'association La Réunion des Livres (groupement d'éditeurs, libraires, et professionnels du livre, de l'île), il a pour objet de stimuler la vie littéraire réunionnaise, de renforcer les liens entre écrivains et éditeurs francophones, de favoriser les échanges internationaux entre auteurs et professionnels du livre, et enfin de dynamiser le lectorat réunionnais, notamment dans le cadre du Réseau de Lecture Publique et du Projet Educatif Global.

Dans le cadre de ce prix, une cérémonie de remise du prix au lauréat aura lieu dans la première quinzaine de décembre 2011. Le lauréat recevra à cette occasion de la Mairie un trophée mettant en valeur les principes humanistes portés par le prix, ainsi qu'une dotation de 5 000,00 €, comme convenu dans le règlement du prix.

Je vous demande donc :

- d'approuver la dotation de 5 000,00 € pour 2011 qui permettra de récompenser le lauréat du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint Denis ;
- de m'autoriser à décerner le prix conformément au règlement en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET DOTATION DE 5 000,00 € AU LAUREAT
DU « GRAND PRIX DU ROMAN METIS »
(SECONDE EDITION)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-19 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

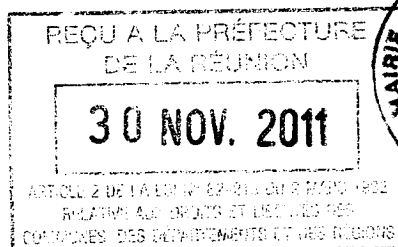
ARTICLE 1

Approuve la dotation de 5 000,00 € pour 2011 qui permettra de récompenser le lauréat du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint Denis.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à décerner le prix conformément au règlement en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011



LE MAIRE

Report ANNETTE